

**CREATION ET COMPOSITION
DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
ENVIRONNEMENT**

L'an deux mille quatorze, le 30 du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel GOCZKOWSKI, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 23 mai 2014, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Monsieur Jonathan FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Monsieur Jean Luc CARLY
Madame Patricia MICHALSKI qui donne procuration à Madame Marie-Angèle BURIEZ
Madame Véronique DUGARDIN BUARD qui donne procuration à Monsieur Gilles WATERLOT
Madame Murielle ORT qui donne procuration à Monsieur Bernard STASZEWSKI
Madame Naïma BENSLIMANE qui donne procuration Madame Fouzia TAHAR CHAOUCH
Madame Marie Christine RAMON qui donne procuration à Madame Valérie PETIT
Madame Elisabeth LEGRAND qui donne procuration à Monsieur Francis LELONG

Le nombre de présents est de 20, le nombre de votants 27 dont 7 procurations

Madame PALICKI Prescilla est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

La création de ces Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

Les réunions ne sont pas publiques, mais des réunions publiques de concertation pourront être organisées.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal :

- Que la liste de candidats soit votée à main levée.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2014

- De créer la commission Extra-municipale : Environnement.
 - De fixer le nombre à 9 membres élus maximum.
 - De désigner pour siéger à ces commissions les membres suivants :
-
- Bertrand FAUQUEMBERGUE
 - Michel DRUARD
 - Kathie LAURENT
 - Gaétan POTTIER
 - Christophe LAURENT
 - Francis LELONG
 - Bernard STASZEWSKI
 - Gilles WATERLOT
 - Jean-Marie ULTRE

Résultat du vote : pour à l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Daniel GOCZKOWSKI

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.